**AFFICHE D’INFORMATION (document descriptif)**

(IMAGE EN HAUT)

Au centre de l’image, on voit deux icônes (visages), un bonhomme souriant et un autre triste. À droite : un cercle avec le texte « Gratuit » au centre, entouré des mots « Intégrité et bien-être », « Respect et confidentialité ». Au centre en bas, le texte « Ce que tu vis dans ton sport est important. Politique, règles et procédures en matière de protection de l’intégrité. »

(TEXTE)

**Qui fait quoi ?**

**L’Officier des plaintes**

Son rôle est de recevoir les plaintes d’abus, de harcèlement, de négligence ou de violence en vertu de la politique d’intégrité. Aussi, il voit à offrir son soutien au plaignant et à juger de la recevabilité de la plainte.

**Comité de protection de l’intégrité**

Composé de 3 personnes indépendantes, son rôle est de procéder au traitement de la plainte via une procédure d’audition indépendante et impartiale et d’offrir ses conclusions et recommandations sur la situation.

**Sport’Aide**

Son rôle est de soutenir une personne vivant des difficultés dans son environnement sportif, selon ses besoins et selon la situation qui se présente. Sport’Aide peut aussi vous accompagner pour déposer votre plainte auprès de l’Officier des plaintes.

**Il existe des solutions**

**Quand porter plainte ?**

Porte plainte dès qu’il y a des indices raisonnables de croire qu’un abus, du harcèlement, de la négligence ou de la violence a été commis dans un contexte sportif. Évite de juger la situation à savoir s’il vaut la peine de porter plainte.

**Tu peux maintenant changer les choses!**

**Qui peut porter plainte à l’Officier des plaintes ?**

Toute personne impliquée de près ou de loin dans un milieu sportif qui vit ou qui a été témoin, d’abus, de harcèlement, de négligence ou de violence (p. ex. parents, athlètes, bénévoles, entraineurs, administrateurs, arbitres, etc.).

**Qui peut contacter Sport’Aide ?**

Toute personne impliquée de près ou de loin dans un milieu sportif qui vit, a été témoin, ou qui a des raisons de penser qu’un proche vit des difficultés dans son environnement sportif (p. ex. parents, athlètes, bénévoles, entraineurs, administrateurs, arbitres, etc.).

**Signaler fait la différence**

**Comment porter plainte ?**

Via la plateforme « Je porte plainte » (bouton universel) qui se retrouve sur le site de toutes les fédérations sportives au Québec et de certains partenaires ou en contactant Sport’Aide au 1 833 211-AIDE (2433).

(IMAGE BOUTON)

Circle avec le texte au centre « JE PORTE PLAINTE », entouré des mots : « Abus, Harcèlement, Négligence, Violences. »

(TEXTE)

Il n’y a aucune situation à prendre à la légère ou à banaliser.